

AVIS D'ANNULATION DE L'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHE

Conformément à l'article 56 de la loi n°23-12 du 5 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et conformément aux dispositions des articles 65 et 82 du décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015,, portant réglementation des marchés publics et délégation de service public, l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de Laghouat, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé au concours national d'architecture N°: 24/2025(3^{ème} avis après annulation) parue dans les quotidiens " الجزائر الجديدة " en date du 03/11/2025 et «الإخبارية» en date du 03/11/2025 relatif à l'étude et suivi des 600 logements publics locatifs à la commune de LAGHOUAT (programme 2000 LPL 2^{ème} tranche) au titre de l'année 2024, que l'attribution provisoire des marchés paru dans le quotidien national " الجزائر الجديدة " en date du 23/02/2026 et «الإخبارية» en date du 23/02/2026, qu'après la décision de la commission sectorielle des marchés en date du 12/03/2026, il s'agit du :

Projets /site	Désignation des Lots
Étude et suivi des 600 logements publics locatifs à la commune de LAGHOUAT programme 2000 LPL 2 ^{ème} tranche année 2024	- Lot 01 : 64/600/2000 Logements publics locatifs
	- Lot 02 : 64/600/2000 Logements publics locatifs
	- Lot 03 : 64/600/2000 Logements publics locatifs
	- Lot 04 : 64/600/2000 Logements publics locatifs
	- Lot 05 : 56/600/2000 Logements publics locatifs
	- Lot 06 : 56/600/2000 Logements publics locatifs
	- Lot 07 : 64/600/2000 Logements publics locatifs
	- Lot 08 : 88/600/2000 Logements publics locatifs
	- Lot 09 : 80/600/2000 Logements publics locatifs

Les soumissionnaires, qui souhaitent prendre connaissance du motif de l'annulation sont invités à se rapprocher des services de l'office de promotion et de gestion immobilière de la wilaya de Laghouat dans un délai de trois (03) jours à compter du premier jour de la publication du présent avis dans le BOMOP ou dans l'un des quotidiens nationaux.